

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq février, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Durfort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 19 février 2026

Date d'affichage : le 19 février 2026

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 38

Votants : 38 + 8 = 46

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 4

Absents : 7

Présents : MM GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, LEROUX Laetitia, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie-Andrée, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM.MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. MOLINES Louis, MONEL José.

Procurations :

M. OLIVIERI Bruno à M. BERTO Stéphan

Mme MEUNIER Hélène à M. Joseph TARQUINI

M. PELAPRAT Jean à M. DREVON Nicolas

M. TRINQUIER Gilles à M. FELIX Freddy

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

Mme LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, BARON Jérôme, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane,

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, LAGARDE Jean-Louis, Mme ROUX Florence, MM. SALA Michel, MAZURIC Pierre, Mmes TARNOWSKI Gabrielle, MASOT Alexandra.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°028/2026 : Convention financière dans le cadre du partenariat avec le PETR Causses et Cévennes, pour la gestion et l'animation du Contrat Territorial Régional (CTR) et du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE)

Cyril MOH rappelle que le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol se sont engagés, en novembre 2018, dans un Contrat Territorial Occitanie (CTO) dont la nouvelle génération 2022-2028 a été signé en 2023. Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol ont également signé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en décembre 2021.

Il précise qu'une convention de partenariat d'une durée de 1 an (reconductible tacitement) a été conclue en 2021 pour définir le dispositif de gestion et d'animation des contrats et convenir des modalités financières équitables pour les deux territoires. Il convient de préciser chaque année, le montant de la participation financière.

Pour le Contrat Territorial Occitanie, la participation est calculée sur la base du temps de travail prévisionnel de l'agent de développement local et du coordinateur du PETR sur la gestion et l'animation du contrat. Le PETR et la Communauté de communes du Piémont Cévenol partagent à parts égales les coûts relatifs à la conduite du contrat, une fois la subvention régionale déduite. Pour le CRTE, l'ensemble des coûts de gestion et d'animation ainsi que les études et prestations sont partagés de manière provisionnelle :

- 1/3 pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol
- 2/3 pour le PETR Causses et Cévennes

Il annonce que l'agent de développement local du PETR est présent deux jours par mois au siège de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC), pour accompagner les communes et les services de la CCPC, pour faire émerger ou développer des projets qui entrent dans le CRTE ou le CTO. Il est également joignable par téléphone ou par mail.

Il ajoute que le montant prévisionnel pour l'année 2026 s'élève à 15 123 €, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous. Pour 2025, le montant versé était de 10 293 €. Cette évolution est liée à la nomination sur un poste de catégorie A suite à la réussite à concours de l'agent et à une baisse assez conséquente des aides de la Région Occitanie.

CTO									
Missions	ETP	Coût en €	Région		PETR CC		CCPC		
			Coût en €	%	Coût en €	%	Coût en €	%	
Suivi et animation du Contrat territorial régional	0,3	17 469	8 723	50	4 373	25	4 373	25	
Mise en œuvre d'actions en lien avec les axes stratégiques du Contrat territorial régional	0,7	36 079	18 015	50	9 032	25	9 032	25	
TOTAL	1	53 548	26 738	50	13 405	25	13 405	25	

CRTE						
Missions	ETP	Coût en €	Financement des partenaires	PETR	CCPC	
Suivi et animation du CRTE	0,1	5 154	0	3 436	1 718	

TOTAL					
Missions	ETP	Coût en €	Financement des partenaires	PETR	CCPC
TOTAL	1,1	58 702	26 738	16 841	15 123

Le PETR a délibéré le 19 février 2026 pour approuver les présentes dispositions. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter la convention financière

Nicolas DREVON souhaite savoir s'il y a des statistiques des projets aboutis au niveau du CRTE ?
Cyril MOH indique que la personne en charge de l'animation est disponible à la communauté de communes, nous avons eu beaucoup de projets financés par le CRTE et CTR.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 instaurant les Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu les articles L5741-1 à L5741-5 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 relative à l'intégration au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Régional ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2021 approuvant la convention de partenariat définissant le dispositif de gestion et d'animation des contrats et convenir de modalités financières équitables pour les deux territoires,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mai 2022 approuvant la convention de partenariat avec le PETR Causses Cévennes, pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Régional (CTR) et du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE)

Considérant que le périmètre retenu pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est identique à celui du Contrat Territorial Régional (CTR) ;

Considérant la convention financière 2025 dans le cadre du partenariat avec le PETR Causses et Cévennes, pour la gestion et l'animation du Contrat Territorial Régional (CTR) et du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE)

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la convention financière pour l'année 2025 dans le cadre du partenariat avec le PETR Causses et Cévennes, pour la gestion et l'animation du Contrat Territorial Régional (CTR) et du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) telle qu'annexée ;
- de s'engager à payer la participation financière à hauteur de 15 123 € selon le plan de financement ci-dessous ;

CTO								
Missions	ETP	Coût en €	Région		PETR CC		CCPC	
			Coût en €	%	Coût en €	%	Coût en €	%
Suivi et animation du Contrat territorial régional	0,3	17 469	8 723	50	4 373	25	4 373	25
Mise en œuvre d'actions en lien avec les axes stratégiques du Contrat territorial régional	0,7	36 079	18 015	50	9 032	25	9 032	25
TOTAL	1	53 548	26 738	50	13 405	25	13 405	25

CRTE					
Missions	ETP	Coût en €	Financement des partenaires	PETR	CCPC
Suivi et animation du CRTE	0,1	5 154	0	3 436	1 718

TOTAL					
Missions	ETP	Coût en €	Financement des partenaires	PETR	CCPC
TOTAL	1,1	58 702	26 738	16 841	15 123

- d'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication : 03.03.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2026

Application agréée E-legalite.com

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET
L'ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL
ET L'ANIMATION DU CONTRAT POUR LA REUSSITE DE
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Annexe Financière pour l'année 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2026

Application agréée E-legalite.com

ANNEXE FINANCIERE POUR L'ANNEE 2026

Contrat territorial Régional

Missions	ETP	Coût	Région	%	PETR CC	%	CCPC	%
Suivi et animation du Contrat territorial régional	0,3	17 469 €	8 723 €	50 %	4 373 €	25 %	4 373 €	25 %
Mise en œuvre d'actions en lien avec les axes stratégiques du Contrat territorial régional	0,7	36 079 €	18 015 €	50 %	9 032 €	25 %	9 032 €	25 %
TOTAL	1	53 548 €	26 738 €	50%	13 405 €	25 %	13 405 €	25 %

Contrat pour la réussite de la transition écologique

Missions	ETP	Coût	Financement des partenaires	PETR CC	CCPC
Suivi et animation du CRTE	0,1	5 154 €	0 €	3 436 €	1 718 €

TOTAL

Missions	ETP	Coût	Financement des partenaires	PETR CC	CCPC
TOTAL	1,1	58 702 €	26 738 €	16 841 €	15 123 €

Fabien CRUVEILLER
Président de la Communauté de communes
du Piémont Cévenol

Sylvie PAVLISTA,
Présidente du PETR Causses et Cévennes